



[Le Web](#)



[Les vidéos](#)

AF447 ET HAYAT, PRESIDENT TGI PARIS

ECHANGES DE COURRIELS AVEC LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE PARIS

ET UN PEU PLUS (HOLLANDE, JUSTICE ...)

Par un courriel du 26 novembre 2014 j'ai porté à la connaissance du président du TGI de Paris, Jean-Michel Hayat, un document d'une page au format PDF, limpide, en indiquant en outre un lien vers une page Web présentant des documents sans appel sur le fait que les familles de victimes, parties civiles dans l'enquête sur le drame du vol AF447 Rio-Paris, étaient bernées.

Le 10 décembre 2014 j'ai à nouveau écrit à Jean-Michel Hayat. J'ai rappelé que des parties civiles étaient tenues dans l'ignorance absolue du déroulement de la procédure depuis deux ans, avec quelques précisions sur ce point. J'ai ajouté : « *Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.* »

Le président du TGI m'a répondu le même jour : « ... *je veillerai à ce qu'il vous soit répondu* ».

En page 2 de ce PDF figure la capture d'écran de l'échange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du TGI.

A ce jour, 26 avril 2016, toujours aucune information. Rien. Le silence absolu. Des parties civiles sont totalement écartées de l'enquête. L'« enquête » ? On découvre qu'en fait ce dossier est devenu une caricature d'affaire Dreyfus, avec des magistrats qui multiplient les violations des lois (code de procédure pénale et code pénal). Et ça y va fort.

Il a donc fallu informer l'exécutif. Jusqu'au sommet de l'Etat. J'ai finalement écrit à plusieurs reprises au président de la République, soumettant à la sagacité de celui-ci les preuves irréfutables des falsifications et autres actes illégaux. C'est d'une simplicité enfantine à comprendre. Et j'ai informé divers acteurs de la justice de cette démarche (cf. page 3 de ce PDF).

./...

Echange de courriels du 10 décembre 2014

(agrandir à 150 % ou 200 % pour une lecture facile à l'écran)

Actualités Sport Finance Style People Cinéma Météo Questions/Réponses Flickr Mobile Plus ▾

Tous ▾ Rechercher Recherche dans les mails Rechercher sur le Web Accueil norbert

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

← → Archiver Déplacer Supprimer Spam Plus ▾

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris Personnes

HAYAT Jean-Michel <Jean-Michel.Hayat@justice.fr> 12/10/14 à 9:13 PM
À norbert.jacquet

Monsieur,

a la lecture de votre courrier électronique, je prends acte de votre désarroi.
Je transfère votre mail avec ma réponse au magistrat instructeur en charge de ce dossier pour qu'une réponse vous soit apportée, afin que vous n'ayez pas la perception d'être tenu dans l'ignorance.
Je crois devoir vous préciser par ailleurs, que le président du TGI n'a aucunement accès à la procédure d'information qui est couverte par le secret.

En revanche, je veillerai à ce qu'il vous soit répondu.

je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS Jean-Michel HAYAT
Président
Tribunal de grande instance de Paris
4 boulevard du Palais
75055 Paris Cedex 01
Tél. : 01 44 32 61 30

De : norbert jacquet [mailto:norbertjacquet@yahoo.fr]
Envoyé : mercredi 10 décembre 2014 09:36
À : HAYAT Jean-Michel
Objet : Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

Instruction ouverte pour homicides involontaires (accident Airbus Rio-Paris, 1er juin 2009)
N° Parquet : 09.154.0822/1
N° Instruction : 2369/09/52

A l'attention de Monsieur Jean-Michel Hayat, Président du Tribunal de grande instance de Paris

Monsieur le Président,

Des parties civiles dans l'instruction pénale ouverte à la suite de l'accident de l'Airbus Rio-Paris, ayant pour avocat Maître Thibault de Montbrial, ne sont plus informées du déroulement de la procédure en violation du code de procédure pénale. Depuis deux ans elles sont tenues dans l'ignorance. Ces parties civiles ne disposent que des informations partielles et contradictoires délivrées par les médias. Elles ont pu lire que le dossier aurait été soumis à la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris. Selon d'autres informations parues dans les médias, l'instruction serait close depuis les premiers jours de juillet. Ces parties civiles n'en savent pas plus. Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.

Je crois donc devoir rappeler les documents que j'ai portés à votre connaissance, relatifs à cette tragédie, et les conclusions qui en découlent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

/...

UNE VERITABLE AFFAIRE DREYFUS

L'enquête pénale sur le crash du vol AF447 Rio-Paris est une caricature d'affaire Dreyfus. Tout le monde peut le comprendre à la lecture de quelques documents judiciaires à la portée de quiconque dispose d'un peu de bon sens. L'exécutif et divers acteurs de la justice sont maintenant parfaitement informés.

LE 18 AVRIL 2016 LE DOSSIER A ETE RAPPELE AU CHEF DE L'ETAT

Le dossier soumis au président de la République (PDF - 1,36 Mo) :

<http://jacno.com/prov/af447-rio-paris-une-veritable-affaire-dreyfus-norbert-jacquet-18-avril-2016.pdf> (1)

Le compte-rendu de la procédure « *écrire au Président de la République* » qui prouve la démarche auprès du chef de l'Etat (PDF - 273 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/af447-rio-paris-information-au-president-hollande-norbert-jacquet-18-avril-2016.pdf>

LE MEME JOUR LA JUSTICE A ETE INFORMEE DE CE QUI PRECEDE

Le même jour, 18 avril 2016, j'ai informé divers acteurs de la justice de ce qui précède avec comme objet « **J'ai écrit au chef de l'Etat (sécurité aérienne, AF447)** » (PDF - 204 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/courriel-du-18-avril-2016-a-la-justice-norbert-jacquet-20-avril-2016.pdf>

(1) Egalement disponible : <http://franceleaks.com/hollande/af447-rio-paris-une-veritable-affaire-dreyfus-norbert-jacquet-18-avril-2016.pdf>

* * *